



DT-DICT

Groupe d'expérimentation DT-DICT

Extranet du groupe de travail



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Des risques

Paris, le



riels

Le Directeur général de la prévention des risques

à

Destinataires in fine

BSEI n° 2011-0002

Affaire suivie par : Nicolas CHANTRENNE et Jean BOESCH

Mél. : nicolas.chantrenne/jean.boesch@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01.40.81.90.67 / 58

732\Cartographie\Reunion_2011_01_14_experimentation

Objet : Expérimentation des dispositions réglementaires futures relatives à l'exécution de travaux à proximité des réseaux



Objet s'est tenue à la Di

ériode d'expérimentation

réglementaires en ma

ximité desquels des tra

sujet qui se tiendra le v

durable, des transports

ques



LES GROUPES THEMATIQUES DE L'EXPERIMENTATION

La Ville d'ORLEANS, garant de l'espace public, coordonnera l'ensemble du processus DT – DICT, sur l'ensemble des chantiers.

Thème 1 : la BDU et gestion des chantiers sur voirie

Animation par la Ville d'Orléans

Thème 2 : Préparation des projets de travaux

Animation par un concessionnaire de réseau

Thème 3 : Cartographie des réseaux

Animation par AFIGEO

Thème 4 : Exécution des travaux

Animation par la FRTP

Groupe d'expérimentation DT-DICT

Extranet du groupe de travail



107 inscrits

70 CR

86 documents

3300 chargements

Accueil

Mandats et objectifs

Chantiers

Annuaire

Wiki

Calendrier

Fichiers

Prochains évènements



27.05.2013

[Synthèse expérimentation](#)

Derniers fichiers ajoutés



23.04.2013 yves RIALANT

[Orléans Bilan expérimentation](#)



20.03.2013 yves RIALANT

[Perpignan : Rex ERDF copil février 2013](#)



20.03.2013 yves RIALANT

[Perpignan REX GRDF copil février 2013](#)



20.03.2013 yves RIALANT

[Perpignan comité de pilotage février 2013](#)



18.03.2013 yves RIALANT

[arrêté 2012 02 15 dt-dict consolidé 2013 03](#)

Accès Extranet

Bonjour, yves RIALANT



Déconnexion

Menu utilisateur

Suite à donner ...



Écrit par yves RIALANT

Mardi 24 Avril 2013 16:01

Vous avez suivi et peut être contribué aux travaux d'expérimentation de la réforme DT-DICT qui se sont déroulés à Orléans et à Perpignan. Lors du dernier Comité de pilotage, Monsieur Boesch de la DGPR, a souligné la qualité du travail accompli ainsi que la continuité dans l'effort des participants. La fin de l'expérimentation ne signifie pas pour autant que tous les aspects de mise œuvre de cette

Les enjeux de la réforme

La sécurité n'a pas de prix mais elle a un coût. Les entreprises de travaux ne veulent plus découvrir par « accident » les réseaux lors des travaux .

En application de la nouvelle réglementation, la responsabilité de la sécurité du chantier a été transférée au Maître d'Ouvrage qui a la charge du marquage piquetage des réseaux.

Les Collectivités ...

doivent assurer une gestion rigoureuse de la cartographie des réseaux implantés sur leur territoire, en tant qu'Exploitantes de réseaux, en tant que Maîtres d'ouvrage de travaux près des réseaux existants, et en tant que Gestionnaires de la voirie et des bases de données urbaines.

Les exploitants de réseaux...

Les exploitants auront l'obligation de répondre à ces déclarations en fournissant toutes les recommandations utiles et les données de localisation des réseaux pour que les travaux soient exécutés en toute sécurité. Ils devront notamment signaler aux entreprises de travaux les organes de sectionnement des réseaux pour préserver leur intégrité et leur accès lors du chantier.

Les exploitants auront également l'obligation de mettre à jour en permanence la cartographie de leurs réseaux afin de connaître précisément la localisation de leurs réseaux.

Excavation Guidance

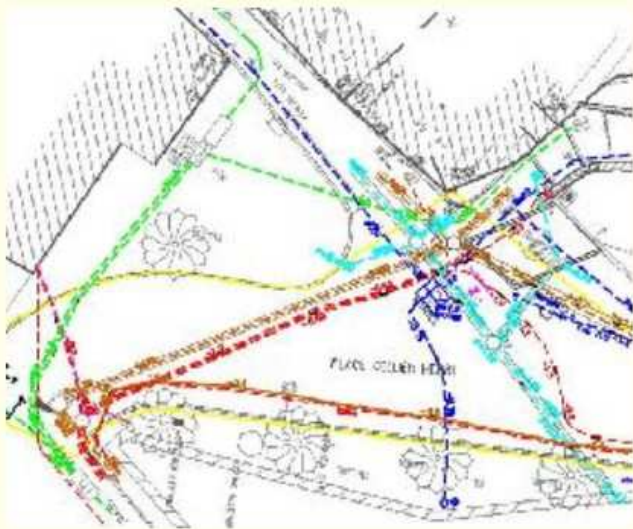


WHO: ABC Contractor
WHAT: Gas Line
WHERE: GPS Location
WHEN: 1-15-2013
WHY: Service Line
HOW: Vivax - Geo 5



« La localisation des infrastructures existantes est une nécessité pour la maîtrise de l'aménagement de la voirie »

Il est important que soit **assuré de façon pérenne la traçabilité des réseaux construits**, par les opérateurs, ou par les collectivités elles-mêmes pour les partager avec d'autres collectivités locales (EPCI, département, opérateurs) d'une part et **les mettre à jour** lorsque surviennent des modifications (dévoiement de réseau, partage entre opérateurs,...) .

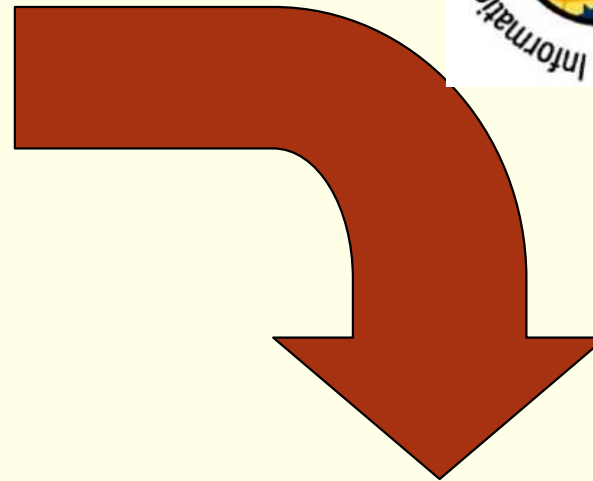


Les systèmes d'information géographique communaux

*Préconisations pour
l'échange de données
concernant les réseaux*

Mai 2001

www.telecomville.org

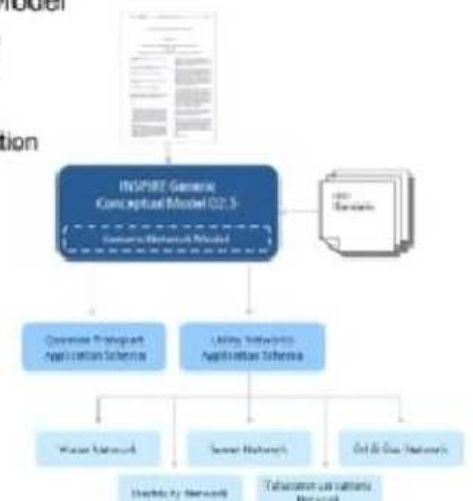


Theme « Utility & Governmental Services » Utility networks submodel: Specific approach

• Use of the Generic Network Model

- Initially developed for the theme
« Transport Networks » Annex I
- Creation of an Abstract Application
Schema for Utility Networks
- Development of 5 application
schemas:

- Water Network
- Sewer Network
- Oil & Gas Network
- Electricity Network
- Telecommunications Network



Mise en place d'un fond de plan à grande échelle mutualisé

« Le fond de plan employé est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du Code de l'environnement » ^{*}(Art 7 arrêté 2012)

« Alors que jusqu'ici **chaque exploitant** gérait pour son compte les fonds de plan qui lui étaient nécessaires, il **devra à l'avenir se rattacher à une démarche collective et mutualisée de mise en place d'un fond de plan géoréférencé à grande échelle commun à tous les exploitants publics et privés de réseaux, sous la forme d'une base de données urbaines (BDU)..... »**

^{*}Source MEDDE

« Les perspectives d'évolution de l'information géographique »

« les utilisateurs tant publics que privés attendent de l'Etat la fourniture d'un ensemble cohérent d'informations à grande échelle de description objective du territoire mis à jour en permanence qui permette le rattachement à une position géographique des informations qu'ils recueillent ».

Cet ensemble cohérent d'information à grande échelle « à une précision au moins métrique et de quelques décimètres en zone urbaine » doit comporter « la géométrie des objets associée aux seuls éléments nécessaires à leur identification », l'information foncière, les limites administratives et les adresses géoréférencées

Rapport député Guy Lengagne Dec 1999.

levé corps de rue simplifié

« Le groupe propose de faire parvenir (via la DGPR du Ministère de l'Intérieur) aux autorités de tutelle des collectivités locales (Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur) un texte proposant une démarche pro active dans le domaine des BDU (annexe 1). »

**Rapport du Groupe de travail du CNIG référentiel en zone urbaine dense
2002*

Référentiel



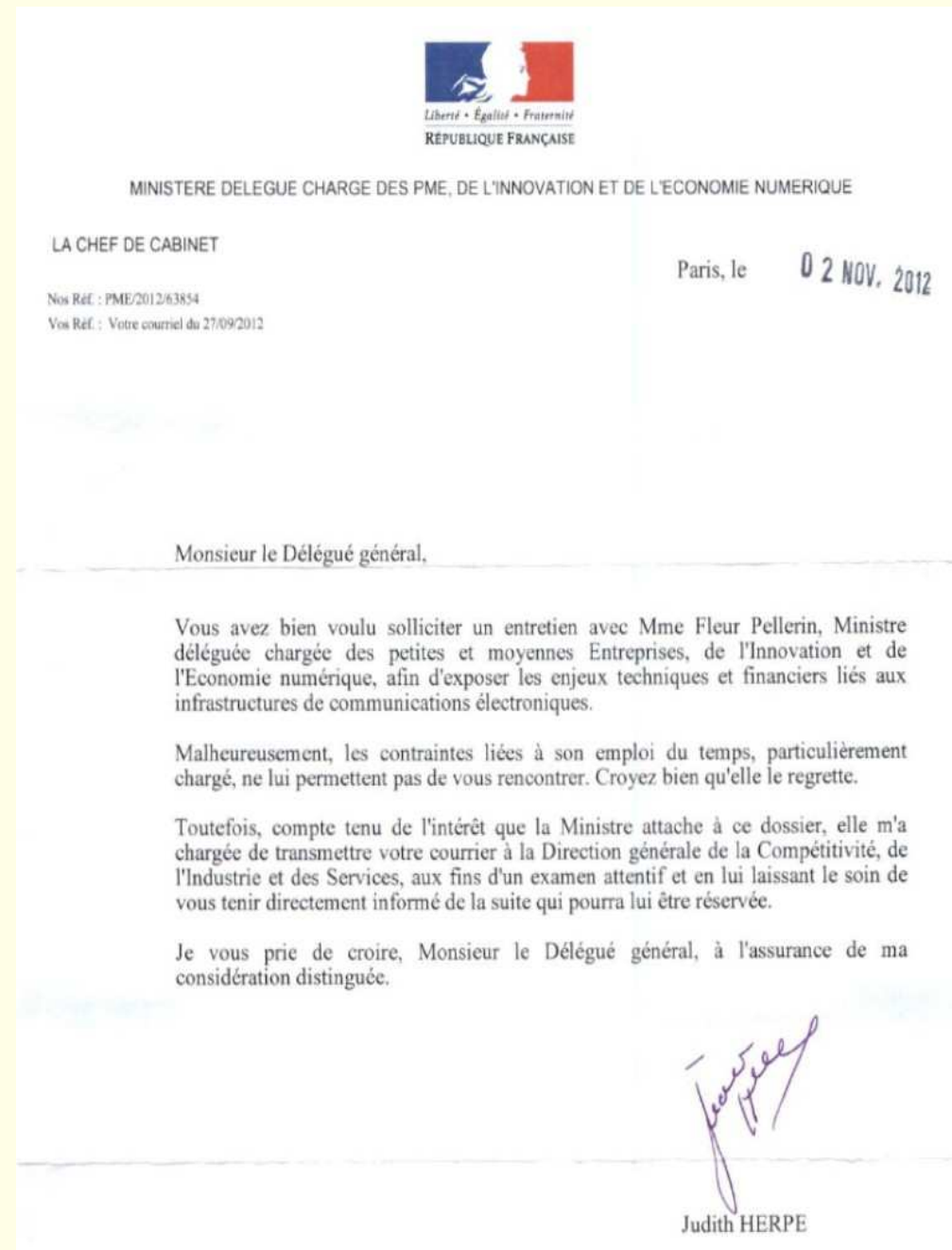
Spécifications



Financement



Gouvernance



Les défis

MUTUALISATION

STANDARDS

SUBSIDIARITE